

DÉCISION N° 358 / 2026

confiant mandat spécial à Monsieur Philippe MANZANO

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 16 avril 2026, par laquelle le conseil de l'Euro-Métropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Euro-Métropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Philippe MANZANO, Vice-Président de l'Euro-Métropole de Metz, pour participer à l'Assemblée Générale de France Tourisme Urbain, qui aura lieu le 19 juin 2026 à Paris.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260618-Decis358-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 18 JUIN 2026

Le Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink.François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement